

Le contrat de concession renouvelé en 2019 comprend des dispositions en matière de lutte contre la précarité énergétique.

**Le SDE 82, autorité organisatrice de la distribution électrique et garant du service public, se mobilise pour défendre les consommateurs, en portant une attention particulière aux ménages en difficulté.**

## Information des élus

Fort de sa relation de proximité avec toutes les communes du département, le SDE 82 se positionne en acteur de premier plan pour relayer l'information sur les mécanismes de prévention et de lutte contre la précarité énergétique.

### Bilan dressé en Comité consultatif local (CCL)

Chaque année, en réunion de Comité consultatif local, le Syndicat rend compte des saisines reçues, commune par commune. Il fait apparaître les réclamations qui relèvent de la fourniture d'énergie. Les élus et services des mairies, en première ligne pour répondre aux questions des administrés, peuvent consulter la liste des saisines en se connectant sur leur espace adhérent privé et sécurisé sur le site Internet [www.sde82.fr](http://www.sde82.fr).

### Partenariat avec le fournisseur au tarif réglementé de vente

Pour aller plus loin dans la sensibilisation des élus, des réunions d'information seront organisées par le SDE 82 en partenariat avec EDF. L'objectif est d'indiquer aux maires et à leurs services comment orienter au mieux les personnes en difficulté.

### Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Réunie une fois par an par le Président du SDE, la CCSPL regroupe des associations de consommateurs, des structures associatives et des élus. D'année en année, l'un des points importants à l'ordre du jour porte sur la précarité énergétique. Spécialistes de cette question, les services du Conseil départemental chargés de la Cohésion sociale, la Secrétaire générale adjointe des services de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies qui travaillent en lien avec le Médiateur national de l'énergie, ainsi qu'EDF, fournisseur au tarif réglementé de vente, sont toujours présents. Ils dressent le bilan de la situation en Tarn-et-Garonne et communiquent sur les moyens préventifs et curatifs mis en œuvre pour lutter contre la précarité énergétique.



Crédit photo SDE 82 – réunion de la CCSPL du 27/01/2022

### Contribution au fonds de solidarité logement (FSL)

Le SDE 82 apporte une contribution financière au FSL de 18 000 euros par an à ce jour, qu'il prévoit d'augmenter à 25 000 euros à partir de 2023. L'objectif de ce fonds est d'aider les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent et indépendant. Ce fonds prend en charge le paiement de certaines factures, notamment de fourniture d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois) et d'eau.

Le SDE 82 a signé une convention tripartite avec le Conseil Départemental et le Grand Montauban, tous deux gestionnaires de ce fonds. À ce titre, il est référent sur le volet social et les problématiques liées à l'énergie pour la constitution des dossiers de demandes d'aide auprès du FSL.

## Chèque énergie

Régulièrement, le SDE 82 relaie à l'occasion de ses réunions ou dans la presse locale des informations sur le chèque énergie géré par l'État, attribué à 5,8 millions de ménages en 2021. Un nouveau service en ligne existe depuis 2022. Les bénéficiaires peuvent désormais créer leur compte sur un espace sécurisé pour effectuer leurs démarches. Ils peuvent ainsi visualiser les chèques énergie, gérer et consulter les pré-affectations et les activations automatiques des protections associées au chèque énergie.

### Fin 2021

Les pouvoirs publics mettent en place des mesures d'exception :

- attribution d'un chèque énergie complémentaire exceptionnel de 100 euros
- bouclier tarifaire, notamment avec le gel des tarifs du gaz et la modération des prix de l'électricité.

### En septembre 2022

Le Gouvernement annonce qu'un nouveau chèque énergie exceptionnel sera distribué aux Français les plus modestes et que le bouclier tarifaire sera prolongé sur l'année 2023 pour l'électricité et le gaz.

En savoir + [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

## 2021 : chiffres de la précarité énergétique en Tarn-et-Garonne

- **26 967** chèques énergie attribués en Tarn-et-Garonne (source FNCCR)
- **De 48 euros à 277 euros** : valeur du chèque énergie en fonction du revenu fiscal de référence (source FNCCR)
- **144,30 euros** : valeur moyenne en Tarn-et-Garonne (source FNCCR)
- **299 853 euros** d'aide aux impayés d'énergie octroyés par le Département (source Département 82)
- **49 %** des demandes d'aide au FSL concernent l'énergie (source Département 82)

## Sensibilisation aux économies d'énergie



Crédit photo SDE 82 – kit éco-gestes

Adopter au quotidien les éco-gestes contribue à limiter ses consommations d'énergie et d'eau, et son empreinte environnementale.

Des kits éco-énergie peuvent être remis aux bénéficiaires des aides. Ils comprennent des lampes Led, un programmateur, un thermomètre d'intérieur, du joint isolant, des aérateurs de robinet. Autant d'exemples simples auxquels il convient de penser pour freiner les consommations.

Le SDE 82 et le fournisseur EDF, chacun pour leur part, financent chaque année des kits éco-gestes.

## Action à l'international

Légalement, le SDE 82 est autorisé à mener des actions de solidarité internationale dans la limite de 1 % de ses ressources. Depuis plusieurs années, il s'est engagé aux côtés de l'Organisation non gouvernementale « Électriciens sans Frontières » (ESF).

En 2022, il soutient une action d'électrification photovoltaïque de bâtiments publics et de motorisation de pompage d'eau, au Burkina-Faso. Pour accompagner cette opération « Sangoulema centre de santé », il a versé une subvention de 2 500 euros à ESF.

## Contactez le service au SDE 82

Téléphone : 05.63.21.09.00

Mail : [reclamation-sde82@sdetg.fr](mailto:reclamation-sde82@sdetg.fr)



Cheffe de service  
évaluation des  
politiques publiques  
Carine Béréni



Assistante de gestion  
Belinda Giacchetti  
05 63 21 09 26